

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 septembre 2013 à 8 h 30  
Salle du conseil, Hôtel de ville  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Blanchard, Maire  
Mme Josée Duplessis, Présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif  
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif  
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif  
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Robert Lamontagne, Directeur général  
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Marvin Rotrand, leader du comité exécutif et conseiller associé  
Mme Chantal Rouleau, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE13 1454**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 septembre 2013, en y retirant les articles 20.020, 20.024, 20.034, 30.007, 30.013 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE13 1455**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE13 1456**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE13 1457**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 juillet 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE13 1458**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 août 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE13 1459**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, effective à compter du 18 septembre jusqu'au 30 novembre 2013, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sandwichs et de salades pour les restaurants du Jardin botanique ;
- 2- d'accorder à la firme Aristo (9200-6774 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13092 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget d'Espace pour la vie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1136406001

---

**CE13 1460**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Westburne Électricité Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le préachat d'un centre de commande de moteurs, d'un tableau de branchement et d'un commutateur de transfert automatique pour la station de pompage Saint-Paul, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 108 581,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3279-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1130362003

---

**CE13 1461**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de son émission, pour la fourniture sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable ;
- 2 - d'accorder à Brenntag Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 17, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois à compter de la date de leur émission pour la fourniture, sur demande, de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
<b>Cleartech Industries inc</b>	4, 16
<b>Univar Canada inc.</b>	2, 11, 18
<b>Product Performance General Chemical Ltd</b>	12, 13

- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme pour les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
<b>Kemira water solutions Canada inc.</b>	3, 7, 8, 9, 14, 15
<b>John Meunier inc.</b>	6

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1134119004

---

## **CE13 1462**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 907 569,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'un atelier lourd à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 799 593,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5669;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1136196001

---

**CE13 1463**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre de travaux préparatoires à la réalisation de travaux municipaux (égout, aqueduc et voirie) dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario à la rue Gauthier, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 207 207,95 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1130266001

---

**CE13 1464**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Robert Lapointe Transport Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation environnementale du lieu d'élimination de la neige Royalmount situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 526 901,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5683;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134631002

---

**CE13 1465**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 491 092,72 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de sentiers et d'accès au parc-nature du Bois de l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les entreprises de construction Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 446 447,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6290;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1131246007

---

**CE13 1466**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 084 080,29 \$, taxes incluses, pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'une conduite d'eau secondaire, de trottoirs, de bordures, de mail central et d'îlots, d'une chaussée flexible, planage et revêtement bitumineux, travaux de réaménagement géométrique, de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans la rue Sherbrooke et le chemin d'accès au Quartier de la Gare, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (Réalisation du Train de l'Est - 2013), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 484 880,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134822056

---

**CE13 1467**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 533 463,14 \$, taxes incluses, correspondant à la portion assumée par l'agglomération, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire), d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'eau principale dans la rue McTavish, de la rue Sherbrooke à l'avenue Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 178 512,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222401 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1134822027

---

**CE13 1468**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Atelier de soudure Rivière-du-Loup inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de régulation des intercepteurs nord et sud, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 497,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1913-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1133334020

---

**CE13 1469**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire La Cie Électrique Britton ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réfection de la sous-station 25 Kv du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 824,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 655135;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1130429003

---

**CE13 1470**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210) relativement à la conversion de la chambre de contact de chloration en canaux;
- 2 - d'imputer les coûts afférents à la résiliation du contrat à même le budget restant dudit contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1135879002

---

**CE13 1471**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 128 312,34 \$, taxes incluses, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 996 602,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12558 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1133482001

---

**CE13 1472**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 179 361 \$, taxes incluses, représentant 80 % de la dépense totale pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Ici avant, ensuite et maintenant » dans le cadre du concours d'art public à la place du Village, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention d'exécution d'œuvre d'art par lequel Éric Cardinal, artiste en arts visuels, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégrée à la place du Village pour une somme maximale de 218 452,50 \$ incluant les taxes et les contingences, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention, conditionnellement à l'approbation par le conseil municipal de la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de tenir le concours sur invitation, de négocier et de conclure le contrat avec le lauréat, et ce, à même les crédits en provenance du Service de la qualité de vie;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - d'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de tenir un concours sur invitation d'art public pour la place du Village, de négocier et de conclure un contrat avec le lauréat, et ce, à même les crédits en provenance du Service de la qualité de vie.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1130552002

---



**CE13 1473**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la société d'huissiers Paquette & Associés s.e.n.c.r.l. , firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la signification de différents documents et l'exécution de brefs de saisies, pour une somme maximale de 450 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12806 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1135872003

---

**CE13 1474**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 525 953,97 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier, dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll ltée, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12907 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1132961003

---

**CE13 1475**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 232 127,63 \$, taxes incluses, pour les services en économie de la construction dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 222 131,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12908 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1132961004

---

**CE13 1476**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à 9209-8417 Québec inc, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en recherche de partenaires stratégiques et de commandites dans le cadre du projet du Centre de soccer de Montréal, pour une somme maximale de 33 917,63 \$, taxes incluses, pour les phases 1 et 2, d'une commission de 15 % sur les revenus net de commandites qui feront éventuellement l'objet d'un ou des contrats entre le commanditaire et la Ville, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13117;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1130380002

---

**CE13 1477**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles, à Montréal, dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1135135002

---

**CE13 1478**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 573 865 du cadastre du Québec, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest, pour la somme de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M<sup>e</sup> André Proulx, notaire, et Construction ICO inc. établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 3 - d'autoriser le greffier à signer l'acte de vente, pour et au nom de la Ville, seulement lorsque l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick sera vacant;
- 4 - d'autoriser une dépense de 167 000\$, taxes incluses, pour les frais d'entretien, en attente de la déconstruction de l'immeuble;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1131195006

---

**CE13 1479**

Vu la résolution CA13 30 09 0364 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 3 septembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, des parties des lots 1 876 034 et 2 663 853 du cadastre du Québec, montrés aux articles 1 et 2 sur le plan numéro Q-125 Pointe-aux-Trembles, afin de compléter le bouclage des infrastructures entre la 96<sup>e</sup> Avenue et la rue Bellerive/94<sup>e</sup> Avenue, à Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense 77 033,25 \$ et de l'imputer conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1133077008

---

**CE13 1480**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 066 474 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Commerce d'automobiles GPA inc. une partie d'une ruelle située entre les rues Sainte-Catherine Ouest et Tupper, à l'est de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue et désignée comme étant le lot 1 066 474 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 105,03 mètres carrés, aux fins d'assemblage pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale, pour le prix de 294 084 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1131368006

---

**CE13 1481**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, au Conseil des arts de Montréal, pour une période de cinq ans et 4 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, divers locaux situés à l'intérieur de l'édifice Gaston-Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie additionnelle totale de 766,21 mètres carrés, à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1135323004

---

**CE13 1482**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, les trois espaces de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, à des fins d'opération des services de restauration, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 123 000 \$, plus les taxes applicable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1136365003

---

**CE13 1483**

Vu la résolution CA12 08 0900 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 décembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte d'annulation d'une servitude et la création d'une nouvelle servitude en faveur de la Ville, sur une partie du lot 4 832 381 du cadastre du Québec, propriété d'IKÉA Properties Limited, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1123231010

---

**CE13 1484**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser Devimco immobilier inc. à effectuer des travaux d'excavation et de construction dans une portion d'une partie de la rue Young, entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation, incluant le paiement d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables ;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1131368012

---

**CE13 1485**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2013 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>Organismes</b>	<b>Projets</b>	<b>Contributions 2013</b>
M pour Montréal	M pour Montréal	25 000 \$
Conférence internationale des arts de la scène (CINARS)	<i>International Artist Managers'Association (IAMA)</i>	20 000 \$
Medialab-MTL	Medialab - MTL	20 000 \$
Alliance numérique du Québec	Sommet international du jeu de Montréal (MIGS) et MTL-DGTL <i>meets digital DUMBO Brooklyn</i>	20 000 \$
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)	Foire Papier 13	15 000 \$
Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)	Programme de <i>Fellowship</i>	15 000 \$
Festival Montréal Mondial	Festival Mondial Montréal	15 000 \$
<b>Total</b>		<b>130 000 \$</b>

- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1131508004

---

**CE13 1486**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 5 M\$ à Montréal en histoires, soit 2,2 M\$ en 2013, 2,2 M\$ en 2014, 0,3 M\$ en 2015 et 0,3 M\$ en 2016, pour les phases 3 et 4 du projet Cité Mémoire dans le cadre de l'entente « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1130026001

---

**CE13 1487**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 125 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI) pour la plantation et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1136218001

---

**CE13 1488**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 052 313,57 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Francis Bouillon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG, Petropoulos, Bomis et associés inc. et AECOM Consultants inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 966 082,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12780 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe estimant que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Francis Bouillon au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1130738003

---

**CE13 1489**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal, d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat;
- 2 - d'approuver le projet de convention de prêt de services entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal;
- 3 - d'accorder une contribution financière de 3 430 469 \$ pour l'année 2014 au Bureau du taxi de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1130733002

---

**CE13 1490**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Ali Reza Moini, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vague d'une superficie de 72 mètres carrés, situé à l'intersection des rues de l'Église et de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 5 198 097 du cadastre du Québec, pour la somme de 52 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1131195003

---

**CE13 1491**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal;
- 2 - de mandater la Direction de l'environnement de développer des indicateurs de résultats, d'assurer le suivi et de produire les rapports afférents.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1135334001

---



**CE13 1492**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 057 738 du cadastre du Québec ;
- 2- d'approuver le document intitulé « Demande d'autorisation » par lequel la Ville autorise l'Agence métropolitaine de transport à procéder sur un terrain de la Ville, situé du côté ouest de la rue Sherbrooke Est, au nord de la voie ferrée, désigné par le lot 5 057 738 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'aménagement et à la construction d'un édicule pour le projet de la gare Pointe-aux-Trembles dans le cadre du projet du Train de l'est, sous réserve qu'elle réponde à toutes les exigences stipulées à ladite Demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1134435011

---

**CE13 1493**

Il est

RÉSOLU :

1. d'autoriser le paiement de 10 000 € (14 055 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour 2013-2014, pour sa participation à la Commission de culture de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1134320004

---

**CE13 1494**

Vu la résolution CA13 10 278 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 28 juin 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de renouveler le mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 :

Collège municipal :

- M. Serge Geoffrion directeur d'arrondissement- arrondissement de Montréal-Nord ;
- M. Jean-Marc Gibeau conseiller- arrondissement de Montréal-Nord ;
- Mme Chantal Rossi conseillère- arrondissement de Montréal-Nord ;

Collège affaires/commerce :

- M. Marc Chevrier directeur général- La Cie J. Chevrier instruments inc. ;
- Mme Gaetana Colella vice présidente Au soin d'une vie ;

Collège Économie sociale :

- Mme Brunilda Reyes- directrice- Les Fourchettes de l'Espoir Montréal-Nord ;

Collège Éducation :

- M. Pierre Boulay directeur général- commission scolaire de la Pointe de l'Île ;

Collège Coopératif financier :

- M. Guillaume Pineault Directeur de comptes- marché commercial et industriel - Centre financier aux entreprises Desjardins de l'Est de Montréal ;

Membres d'office :

- M. Hugues Chantal directeur Aménagement urbain et services aux entreprises - arrondissement de Montréal-Nord ;
- M. Jean Touchette directeur CLD de Montréal-Nord ;

- 2 - de nommer M. Antoine Hannah Directeur général - Société Sani Net Canada inc. à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord représentant le Collège citoyen, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1132577055

---

#### **CE13 1495**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour étudier la possibilité de modifier les critères des différents programmes d'aide à la rénovation en vigueur, pour tenir compte des effets du rôle d'évaluation sur la valeur foncière des propriétés (R-4);
- 2- de mandater le Service des finances pour étudier la possibilité d'introduire des taux variés pour des catégories additionnelles d'immeubles résidentiels à celles utilisées actuellement (R-8);
- 3- de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur les effets des dépôts de nouveaux rôles d'évaluation sur les charges fiscales des contribuables.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1132714005

---

**CE13 1496**

Vu la résolution CA13 30 09 0341 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles en date du 3 septembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du don de 2 500 \$ pour l'achat et l'installation d'un banc de parc avec plaque commémorative au parc Pierre-Payet.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1134860018

---

**CE13 1497**

Vu la résolution CA13 14 0306 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension en date du 3 septembre 2013 ;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 79 869,28 \$ en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA) vers le Programme de réaménagement de parcs anciens, pour l'acquisition et l'installation d'équipement de loisirs sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1136046002

---

**CE13 1498**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q.,c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-18 du projet de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1134728003

---

**CE13 1499**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1134728004

---

**CE13 1500**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA13 30 08 0311 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 23 août 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface imperméable, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie Ventilation Maximum Ltée.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1134820006

---

**CE13 1501**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter des procédures judiciaires en dommages contre Pavages C.S.F. inc. et Claudio Balliana.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1133302003

---

**CE13 1502**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la réponse révisée du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1131165004

---

**CE13 1503**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil traitant de la conciliation travail-famille pour les élues et élus.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1131165006

---

**CE13 1504**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil quant aux amendements requis au *Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008)* pour un comité exécutif public.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1131165005

---

**CE13 1505**

Il est

RÉSOLU :

1 - de mandater la Direction des sports et de l'activité physique pour que la Ville de Montréal adhère à la *Charte internationale de Toronto* pour l'activité physique qui constitue un appel mondial à l'action et qu'elle intègre les principes directeurs de la *Charte* dans ses interventions quotidiennes. (R-1);

- 2 - de mandater le Service de la qualité de vie et la Direction des sports et de l'activité physique à (R-1) :
  - préparer un avant-projet de politique sur l'activité physique et le sport, vers une métropole active;
  - présenter cet avant-projet à la population et à ses partenaires dans un *Sommet de Montréal, métropole active en 2014*;
  - doter la Ville d'un plan d'action commun avec les Montréalais et les partenaires;
  - évaluer les opportunités de la création d'un fonds privé et public de soutien annuel à sa mise en œuvre;
  - soutenir de manière concertée les initiatives des arrondissements et des services centraux concernés pour qu'ils réalisent des plans d'action locaux sur les saines habitudes de vie;
- 3 - de mandater le Service de la qualité de vie et le Service de mise en valeur du territoire à poursuivre les actions positives de mise en valeur du territoire en faveur des saines habitudes de vie incluses dans le *Plan de développement de Montréal* et de les traduire en mesures concrètes dans le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* et dans le *Plan d'urbanisme et les chapitres d'arrondissement*.(R-5);
- 4 - de mandater la Direction des grands parcs et du verdissement à considérer, dans la révision de son plan stratégique et de ses plans d'actions dans les grands parcs, l'intégration de mesures concrètes pour favoriser l'activité physique et le plein air de même que pour développer une programmation variée et attrayante, un contact avec la nature tout en redonnant le goût de bouger régulièrement. (R-10 et R-11);
- 5 - de mandater le Service de la qualité de vie de saisir l'opportunité pour valoriser auprès du gouvernement du Québec l'importance de mettre en place entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec une entente-cadre en matière d'activité physique et de sports qui tienne compte des spécificités montréalaises au plan sociodémographique et de l'aménagement du territoire au bénéfice de l'ensemble des citoyens. (R-12);
- 6 - de mandater le Service de la Qualité de vie d'inscrire la concertation scolaire-municipale au rang de ses priorités dans le but d'examiner les avenues possibles, tout particulièrement en activité physique, en sport et en loisir, afin de créer un nouveau partenariat. Augmenter la cohésion et la cohérence est devenu nécessaire entre les parties de manière à créer des actions communes entre l'école, la famille et la communauté. (R-13);
- 7 - de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'examen public sur Montréal physiquement active.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1132714009

---

### **CE13 1506**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q.,c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-12 du projet de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1134728002

---

**CE13 1507**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter les modifications aux termes de références du programme « PR@M-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1132685001

---

**CE13 1508**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un virement de crédits de 1 249 089 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1130775001

---

**CE13 1509**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 16 septembre 2013, le directeur principal et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no 2131629004, un financement pour un emprunt d'un montant de 160 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 160 000 000 \$ CA ;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (L.R.Q., c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
- 3- d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 16 septembre 2013 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce « B » ;

- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce « B », une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 160 000 000 \$ CA échéant le 1<sup>er</sup> septembre 2023, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission ;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « C » ;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2032, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « D » ;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce « D » ;
- 8- de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;
- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle ;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce « A », aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le Comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
- 16- d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;



- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces « C » et « D » précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1131629003

---

### **CE13 1510**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 16 septembre 2013, le directeur principal et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no 2131629005, un financement pour un emprunt d'un montant de 105 000 000 \$ CA.

Il est

#### **RÉSOLU :**

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 105 000 000 \$ CA ;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (L.R.Q., c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
- 3- d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 16 septembre 2013 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce « B » ;
- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce « B », un montant additionnel d'obligations d'une valeur nominale de 105 000 000 \$ CA échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2032 ;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « C » ;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2032, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « D » ;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce « D » ;
- 8- de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;
- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville ;

- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle ;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce « A », aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le Comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
- 16- d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;
- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces « C » et « D » précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1131629004

---

### **CE13 1511**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction des grands parcs et du verdissement afin :
  - a) de faire reconnaître, de concert avec les services concernés, la forêt urbaine comme étant une infrastructure verte pouvant être financée par le programme triennal d'immobilisation (R-1);
  - b) d'étudier la faisabilité et les coûts liés à l'implantation d'un verger urbain en lien avec le comité sur l'agriculture urbaine piloté par la Division du développement durable (R-5);
  - c) de procéder, en collaboration avec les arrondissements, à une mise à jour de la Politique de l'arbre d'ici 2017 afin que celle-ci intègre, s'il y a lieu, les nouvelles avancées scientifiques dans le domaine de la foresterie urbaine (R-11);
  - d) d'explorer, avec les services et institutions concernées, les possibilités d'élaborer des projets pilotes de phytoremédiation sur le territoire (R-16);
  - e) de réaliser une analyse des coûts bénéfiques associés à l'implantation d'une pépinière sur le territoire de la Ville de Montréal (R-17);
  - f) de finaliser le projet de Plan d'action canopée.

- 2 - de déposer au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1132714011

---

**CE13 1512**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au plan de transport », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1134368003

---

**CE13 1513**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1133027001

---

**CE13 1514**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de L'Île-Des-Soeurs et du boulevard René-Lévesque ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1131462008

---

**CE13 1515**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées;
- 3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1136347027

---

**CE13 1516**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) ».

Adopté à l'unanimité.

40.006 1104400074

---

**CE13 1517**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de prolongation de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, jusqu'au 31 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1133692002

---

**CE13 1518**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de nommer les cadres de direction ci-dessous au Service du capital humain et des communications à compter de la date de résolution du comité exécutif :

- M. Danny Boudreault à titre de directeur à la Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion dans la classe salariale FM10 (102 250 \$ - 127 810 \$ - 153 370 \$);
- Mme Suzanne Desjardins à titre de directrice à la Direction de la santé et du mieux-être dans la classe salariale FM10 (102 250 \$ - 127 810 \$ - 153 370 \$);
- Mme Sophie Grégoire à titre de directrice à la Direction de la rémunération globale et des systèmes d'information en ressources humaines dans la classe salariale FM10 (102 250 \$ - 127 810 \$ - 153 370 \$);
- Mme Josée Lapointe à titre de directrice à la Direction de la dotation, main-d'oeuvre et rémunération des cadres dans la classe salariale FM10 (102 250 \$ - 127 810 \$ - 153 370 \$).

Le tout en conformité avec l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) et de l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1130395006

---

**CE13 1519**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

de donner suite à la recommandation du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et de nommer M. Benoit Jugand à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 5 ans, renouvelable selon la procédure prescrite à l'article 5 des Lettres Patentes du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1133570002

---

**CE13 1520**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le bilan 2009-2013 (août) de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1134240003

---

**CE13 1521**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet d'implantation d'une école primaire à l'Île des Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun – Projet de règlement P-13-015.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1131079014

---

**CE13 1522**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134119004 : Conclure 6 ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Montant total estimé des ententes à 6 830 029,71 \$ - Appel d'offres public 13-12742 (11 soum.).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1130573043

---

**CE13 1523**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822056 : Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'une conduite d'eau secondaire, de trottoirs, de bordures, de mail central et d'îlots, d'une chaussée flexible, planage et revêtement bitumineux, travaux de réaménagement géométrique, de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans la rue Sherbrooke et le chemin d'accès au Quartier de la Gare, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (Réalisation du train de l'est -2013). Dépense totale de 4 084 080,29 \$ (contrat: 3 484 880,29 \$ + incidences: 599 200 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 222101 – (1 soumissionnaire)

Adopté à l'unanimité.

60.004 1130573041

---

**CE13 1524**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822027 : Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire), d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'eau principale, dans la rue McTavish, de la rue Sherbrooke à l'avenue Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 4 598 512,28 \$ (contrat: 4 178 512,28 \$ + incidences: 420 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 222401 – (3 soumissionnaires)

Adopté à l'unanimité.

60.005 1130573042

---

**CE13 1525**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE132961003 : Accorder un contrat de service professionnels comprenant les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, spécialiste en mécanique de systèmes de transports verticaux, électricité, structure et génie civil) ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public # 13-12907 - (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1130573040

---

**CE13 1526**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Bureau du Mont-Royal pour mettre à jour, en collaboration avec la Direction de la culture et du patrimoine, le plan d'action élaboré pour la mise en oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal adopté par le conseil d'agglomération de Montréal en 2009 (CG09 0620);
- 2 - de déposer au conseil d'agglomération le document intitulé «Les actes du Sommet du Mont-Royal 2013 - Bilan et perspectives d'avenir».

Adopté à l'unanimité.

60.007 1131260001

---

**Levée de la séance à 13 h 30**

70.001

---

Les résolutions CE13 1454 à CE13 1526 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Josée Duplessis  
Présidente du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville